

CHARTRE DES COMITÉS DE QUARTIER ÉDITION 2018

COMITÉS de Quartier

QUARTIER SEINE

Représentants :

*Valérie BARSAGOL / Didier CLERMONTÉ / Vincent GRANSAC /
Alexandre KEHIL / France LEFIÈVRE / Françoise NICOLI / Viviane THOUVILLE*



Juvisy / GRAND
PARIS

LE MAIRE et ses adjoints



Michel PERRIMOND

Maire de Juvisy-sur-Orge
Conseiller Régional d'Île-de-France

Il gère en direct les domaines de la sécurité, des transports, de la santé, du patrimoine et le commerce de proximité.



Chantal POMMEREAU
1^{ère} Adjointe au Maire chargée des Affaires générales, de l'éducation et des affaires scolaires.



Francis SAINT-PIERRE
2^{ème} Adjoint au Maire chargé du Budget, de la stratégie financière et des ressources.



Virginie FALGUIERES
3^{ème} Adjointe au Maire chargée des Travaux, du cadre de vie et de l'environnement.



Jacques GODRON
4^{ème} Adjoint au Maire chargé de l'Aménagement et de la stratégie territoriale.



Bénédicte HURIEZ
5^{ème} Adjointe au Maire chargée de l'Urbanisme et de la ville durable.



Jean-Claude NASSE
6^{ème} Adjointe au Maire chargé des Affaires sociales, de la santé et du logement.



Nathalie MOUREY
7^{ème} Adjointe au Maire chargée de l'Événementiel, des sports et de la vie associative.



Jean-Louis RIONDET
8^{ème} Adjoint au Maire chargé de la Jeunesse, de l'emploi et de l'insertion.



Amandine COSTA
9^{ème} Adjointe au Maire chargée de la famille et de la petite enfance

CONSEILLERS municipaux

CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES



Christine BOURG
Conseillère municipale déléguée aux retraités, à la promotion du devoir de mémoire et à la



Quentin DEZETTER
Conseiller municipal délégué au numérique et à la Jeunesse



Josette EFRAN
Conseillère municipale déléguée aux Affaires culturelles et internationales



Arlette ROZENBERG
Conseillère municipale déléguée au Commerce, à l'artisanat de proximité et au marché.



Chantal GUILBLIN
Conseillère municipale déléguée à la Qualité de vie dans les logements sociaux



Filip MONTEIRO
Conseiller municipal délégué à l'accessibilité, à l'hygiène et à la sécurité du patrimoine.



Pascal GOMEZ
Conseiller municipal délégué aux Partenariats sportifs.



Isabelle GUINOT-MICHELET
Conseillère municipale déléguée aux Projets intergénérationnels.



Michaela CATULESCO



Claude MOREAU



David LEFFRAY



Jack PERROT



Yoann JADOT



Jean DELANNOY



Robin REDA

Député de l'Essonne
Conseiller municipal chargé de la démocratie de proximité

MAJORITÉ

OPPOSITION



Etienne CHAUFOUR



Sylvie CLERC



PAOLA MORO-CHARKI



Philippe SALVI



Mounia BENAILI



Cécile MOUTTE



Jonathan GUERRAND



Jérôme CARBRIAND

Chères JUVISIENNES, chers JUVISIENS

Le succès grandissant des Comités de quartiers prouve que la démocratie participative est une réalité pour vous. Vous vous êtes emparés de ces instances citoyennes et nous ne pouvons que collectivement nous en féliciter.

Pour que la ville change, pour que nous écrivions ensemble l'avenir de Juvisy, nous sommes heureux de pouvoir échanger et débattre afin que les élus et les services municipaux soient encore un peu plus vos partenaires au quotidien.

Michel PERRIMOND, Maire de Juvisy

Robin REDA, Député et Conseiller municipal chargé de la démocratie de proximité

Art.1

DÉFINITION ET COMPÉTENCES

DES COMITÉS DE QUARTIER

Les comités de quartier sont des lieux d'information, d'écoute, de débats et d'expression concernant les projets d'aménagement, la vie du quartier ou encore l'amélioration du cadre de vie.

L'objectif est de permettre aux habitants de faire des propositions d'amélioration de la vie dans leur quartier et de se saisir des grands enjeux de la vie municipale.

C'est donc l'intérêt général qui prime et non la défense d'intérêts particuliers.

Ils sont un relais entre les élus, les services de la ville, les services intercommunaux, les partenaires et les habitants du quartier. Le comité de quartier a un rôle consultatif et peut émettre des avis ou faire remonter des remarques aux élus afin de leur permettre de prendre les meilleures décisions. Il participe ainsi à la construction de la décision, qui demeure au final de la responsabilité du Conseil Municipal, dont la légitimité, issue du suffrage universel, ne peut être remise en cause.

Chaque réunion des comités de quartier a également pour mission de :

- Veiller au respect des libertés individuelles, au principe de non-discrimination et à ce que chaque réunion ne comporte pas de caractères politiques, religieux ou philosophiques.
- Encourager l'expression et la participation de tous les habitants du quartier.
- Faciliter la communication.
- Transmettre les informations relatives à la vie du quartier.

La concertation sur les grands projets qui concernent toute la ville peut faire l'objet de réunions publiques indépendantes des comités de quartiers, permettant d'informer l'ensemble de la population.

Art.2

IDENTIFICATION ET LIMITES GÉOGRAPHIQUES DES COMITÉS DE QUARTIER

La ville de Juvisy est composée de trois comités de quartier :

- **Le comité de quartier Plateau :**
secteur délimité par la RN7 et les rues adjacentes aux Villes de Viry-Châtillon, de Savigny-sur-Orge et d'Athis-Mons, à l'ouest.
- **Le comité de quartier Centre :**
secteur correspondant à la réunion de la zone délimitée par la RN7, la rue des Gaulois et les rues adjacentes à la ville d'Athis-Mons, à l'est, et de l'Entre-deux voies.
- **Le comité de quartier Seine :**
secteur délimité par la rue de Chatillon, les quais Gambetta, Jean-Pierre Timbaud et les rues Germaine Tillion et Danton.

Art.3

MEMBRES ACTIFS DES COMITÉS DE QUARTIER

Les membres actifs sont les habitants qui souhaitent participer assidument au travail de leur comité respectif. Ils sont appelés à se faire connaître auprès du Maire.

La qualité de membre actif d'un comité de quartier est gratuite et révoquant à tout moment.

Art.4

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES COMITÉS DE QUARTIER

Un nombre maximum de 6 membres actifs par quartier sont représentés des habitants du comité de quartier pour un mandat de 3 ans. Les membres actifs sont invités par la Municipalité à se porter volontaires.

Ces derniers sont désignés par le Maire et le conseiller municipal chargé de la Démocratie de proximité en fonction de leurs motivations, de leur implication et de l'ordre d'arrivée des candidatures en tenant le plus possible du principe de parité entre les femmes et les hommes.

Chaque comité de quartier fonctionne pendant 3 ans selon le principe de la charte. Les représentants ont la possibilité d'être reconduits.

En cas de démission ou d'empêchement prolongé d'un représentant, il est proposé son remplacement auprès des autres représentants.

Art.5

COMPOSITION DES COMITÉS DE QUARTIER

Chaque comité de quartier est organisé sous forme d'un bureau de type associatif et composé du Maire, du conseiller municipal chargé de la démocratie locale et de l'initiative citoyenne, d'un représentant des associations de quartier et de représentants d'habitants (maximum 6 personnes) parmi les membres actifs élus par quartier.

Le comité de quartier est une réunion publique. Peuvent y participer toute personne habitant, travaillant et s'investissant dans le quartier.

Tous les élus du Conseil Municipal peuvent participer aux réunions des comités de quartier soit par intérêt, soit parce qu'ils y ont été invités de par leurs compétences dans un domaine précis. Le comité de quartier peut inviter une personne qualifiée extérieure si besoin (services de la ville, services de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, partenaires...)

Art.6

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS DE QUARTIER

Les comités de quartier sont convoqués par le Maire. Ils se réunissent au moins 2 fois par an.

Une réunion préparatoire définissant l'Ordre du Jour se fait entre le Conseiller délégué à la démocratie locale et les représentants des habitants et des associations

L'objet de cette réunion préparatoire est de définir les thèmes à aborder lors des comités de quartiers.

Le Maire se réserve la possibilité de modifier cet ordre de jour.

Les réunions des comités de quartier sont présidées par le Maire. En son absence, elles sont présidées par le conseiller municipal chargé de la démocratie de proximité.

Les habitants sont invités à y participer via les supports de communication de la ville à savoir : le site internet, le magazine municipal et les panneaux d'affichage.

Les comités de quartier peuvent également se réunir à tout moment sur convocation du Maire et éventuellement à la demande des membres des comités de quartier.

Le Maire donne délégation au conseiller municipal chargé de la démocratie de proximité, pour assurer la coordination et la pérennité de l'organisation de ces comités. Ce dernier rédige un compte rendu à la fin de chaque séance et le transmet à chaque membre du comité de quartier.

Le compte-rendu est disponible sur le site internet de la ville.

Les réunions des comités de quartier ont lieu dans des salles municipales ou des bâtiments municipaux situés dans les trois quartiers.

Elles se déroulent comme suit :

- Discussion ouverte autour de l'ordre du jour
- Questions diverses sur la vie et les projets du quartier

Le conseiller municipal chargé de la démocratie de proximité est le garant du suivi des réponses à apporter aux questions posées lors des réunions des comités de quartier.

Concernant les problèmes plus ponctuels, plus urgents et concernant notamment la voirie, l'éclairage, les espaces verts, la signalisation, la propreté ou l'enlèvement des encombrants, le service Juvisy Proximité est structuré pour offrir une réponse plus rapide aux habitants.

